

**Coordonnateurs du numéro :**  
**Albert JIOTSA & Saliou ABBA**

# **Gouvernance et préservation de la cohésion sociale dans les aires culturelles du Cameroun**

Revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales (RISHS)  
*International Review of Human and Social Sciences (IRHSS)*

Volume 9, Numéro 9  
Juillet 2022

**ISSN (Version imprimée) : 1966-5199**  
**ISSN (Version électronique) : 2664-732X**



**Directeur de publication :**

**MFORTEH Stephen AMBE**  
Chef du Centre National d'Éducation

**Rédaction :**

**Coordonnateur : EHODE ELAH Raoul**  
Centre National d'Éducation

**Coordonnateur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick**  
Centre National d'Éducation

**Comité scientifique :**

**MFORTEH Stephen AMBE**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**Gilbert Lamblin TAGUEM FAH**, Professeur, Université de Ngaoundéré  
**Samuel EFOUA MBOZO'O**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**André TASSOU**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**Nathan ONANA NOAH**, Maître de conférences, Université de Maroua  
**Alexis TAGUE KAKEU**, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1  
**Faustin KENNE**, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1  
**Zacharie SAHA**, Maître de conférences, Université de Dschang  
**Carole Valérie NOUAZI KEMKENG**, Maître de recherche, CNE  
**Serge Frédéric MBOUMEGNE NDZESSEU**, Maître de recherche, CNE  
**Raphaël BATENGUENE ASSIL**, Maître de conférences, Université de Douala  
**Albert JIOTSA**, Maître de recherche, CNE  
**Martial JEUGUE DOUNGUE**, Maître de recherche, CNE  
**Williams POKAM KAMDEM**, Maître de conférences, Université de Dschang.

**Comité de lecture :**

**Rodrigue KEPGANG** (Université de Maroua)  
José Donadoni **MANGA KALNIGA** (CNE-MINRESI)  
**Gaston BESSALA** (CNE-MINRESI)  
**Raoul ELAH EHODE** (CNE-MINRESI)

**ABOUBAKAR ADAMOU** (CNE-MINRESI)  
**Florence KWANYE KWADA** (CNE-MINRESI)  
**Reine FOSSO SIMUN** (CNE-MINRESI)  
**Terence KIWOH** (Université de Buéa)  
**Protais NKENGUE ABEGA** (CNE-MINRESI)  
**Christelle Madeleine NJIKI BIKOÏ** (CNE-MINRESI)  
**Honoré FOUHBA** (CNE-MINRESI)  
**Saliou ABBA** (CNE-MINRESI)  
**Hervé MVONDO** (CNE-MINRESI)  
**Marie Désirée NOGO** (CNE-MINRESI)  
**Daniel Georges NANA KOMEY** (CNE-MINRESI)  
**Ivo Tawe TASSAH** (CNE-MINRESI)  
**TEGUIA BOGNI** (CNE-MINRESI)  
**Timothy Musima OKIA** (CNE-MINRESI)  
**Nicolas OWONA NDOUNDA** (CNE-MINRESI)  
**TIEMENI SIGANKWE** (CNE-MINRESI)  
**Fernand ATEBA OSSENDE** (CNE-MINRESI)  
**Moïse MBEY MAKANG** (CNE-MINRESI)  
**Victorine NZINO MOUNONGO** (CNE-MINRESI)  
**Alain Hugues OBAME** (CNE-MINRESI).

**Montage et mise en ligne :**

**Nicolas OWONA NDOUNDA** (CNE-MINRESI)  
**TIEMENI SIGANKWE** (CNE-MINRESI)

## Sommaire

Éditorial.....	ix
Introduction générale .....	1
Albert JIOTSA & Saliou ABBA	
Première partie : Gouvernance locale et stabilité des institutions socio-traditionnelles .....	9
Le développement local : stratégie d'urgence de développement ou arrimage au système de modernisation de l'Etat au Cameroun?.....	11
ONANA NOAH Nathan	
Comités de développement, développement local et stabilité des institutions socio-culturelles dans le Diamaré .....	25
YADJI MANA	
Gouvernance partagée, multiculturalisme et consociation : institutionnalisation des structures politiques de la cohésion sociale au Cameroun.....	51
Nicolas Serge NDOCK	
Traditional Democratic “states” (Babungo and Ide): Lessons for governance, political stability and peace in Cameroon .....	87
Godwill Kungso Ndzofoa Eno	
Engagement politique des autorités traditionnelles : enjeux et défis pour la cohésion sociale au Cameroun .....	111
ABOUBAKAR Adamou	
La gouvernance locale et la pérennisation de la cohésion sociale au Cameroun à l'aune de la mondialisation .....	139
METSENA NDJAVOUA	
Seconde partie : Dynamique socioculturelle et construction de l'identité nationale en contexte multiculturel.....	165
L'interculturalité, gage de la cohésion sociale en milieu socio-éducatif : le cas de la <i>Menoua</i> (Ouest-Cameroun).....	167
Irène GUEWOU & Albert JIOTSA	

L'interaction culturelle et la construction de l'identité camerounaise : l'apport des arts du spectacle vivant .....	183
MOUNGANDE Ibrahim Aliloulay	
Terminologies stigmatisantes des aires dites culturelles : crime contre la cohésion sociale et le vivre-ensemble? .....	201
KAMPOER KAMPOER	
Identity Crisis in the Bamenda Grassland of Cameroon: Oku in the <i>Nsanw</i> Native Authority and Bui Division 1922-1992 .....	221
NDIFON Humfrey NSAKEMEI & Nfi Joseph Lon	
Les dynamiques au cœur des mécanismes de gouvernance des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun : le sceau des influences extérieures (XVI <sup>e</sup> - XXI <sup>e</sup> siècles) .....	251
Gérard NGANDJOU KOMOLO	
Conclusion générale.....	273
Albert JIOTSA & SALIOU ABBA	

Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position du Centre National d'Éducation (CNE).

*The opinions expressed in this journal are those of the authors and do not necessarily represent those of the National Centre for Education.*



## Éditorial

Confronté à un environnement conflictuel qui semble s'auto-reproduire, le Cameroun a le défi de réaliser et/ou préserver la cohésion sociale via un processus fécond de manifestation et d'incarnation de valeurs socio-identitaires constructives. Au regard du paysage socio-culturel camerounais, il existe un foisonnement étonnant de pratiques et de vécus liés à l'expression des identités humaines. L'on en vient parfois à se demander si cette pluralité insaisissable de mœurs, de par leur nature et leur ampleur ne contribuerait pas à transformer fondamentalement les relations interhumaines. À partir du lien qui existe entre la gouvernance locale et la stabilité des institutions socio-traditionnelles, il importe de retracer la dynamique qui se trouve à la base de la construction d'une identité nationale en contexte multiculturel. Dans chacune des quatre aires culturelles que compte le Cameroun (les Soudano-sahéliens, les Sawa, les Fang-Beti-Bulu et les Grassfields), de nombreux mécanismes institutionnels assurant à la fois la redistribution équitable et la gestion transparente du bien communautaire ont toujours été à l'avant-garde de la stabilité et de la cohésion sociale entre les peuples. Ce numéro spécial de la Revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales, marque un point d'orgue sur l'analyse de ces mécanismes institutionnels en évoquant les différentes mutations qu'ils ont connus à travers le temps. Bien plus, il contribue à éclairer la lanterne de l'opinion sur les risques liés à une mauvaise appropriation des attributs identitaires communs dans un contexte de préservation de la cohésion sociale.

**MFORTEH Stephen AMBE**

Professeur titulaire des Universités  
Chef du Centre National d'Éducation  
MINRESI - Cameroun

## **Engagement politique des autorités traditionnelles : enjeux et défis pour la cohésion sociale au Cameroun**

**ABOUBAKAR Adamou, PhD, Science Politique,  
Centre National d'Education**

### **Résumé**

Garants des us et coutumes des différentes aires culturelles camerounaises, les chefs traditionnels incarnent le symbole de la conscience collective des populations locales. Cependant, leur engagement en politique pose un réel problème de menace à la cohésion sociale. La présente réflexion étudie les conséquences des prises de position politique très souvent passionnées de ces dépositaires de la tradition sur la coexistence des populations locales. Ces manifestations passionnelles des obédiences politiques des chefs traditionnels constituent une menace à la cohésion sociale. En revanche, si ces derniers gardent une distance nécessaire avec la politique, ils pourraient constituer une mine des solutions aux multiples problèmes d'effritement socio-politique que traverse le Cameroun depuis quelques années.

**Mots clés :** Engagement politique ; Autorités traditionnelles ; Cohésion sociale ; Cameroun.

### **Abstract**

Guarantors of the habits and customs of the various Cameroonian cultural areas, the traditional chiefs embody the symbol of the collective conscience of the local populations. However, their active engagement in politics poses a real threat to social cohesion. This reflection focuses on the consequences of the very often passionate political positions of these custodians of the tradition on the coexistence of local populations. Those passionate manifestations of the political persuasions of traditional leaders constitute a threat to social cohesion. On the other hand, if the latter keep a necessary distance from politics, they could constitute a mine of solutions to the multiple problems of socio-political erosion that Cameroon has been going through in recent years.

**Keywords:** Political commitment; Traditional authorities; Social cohesion; Cameroon.

### Introduction

Comme l'a souligné Pascal Perrineau, « la notion d'engagement politique implique le passage à l'acte ; s'engager politiquement consiste essentiellement à avoir une activité politique (des activités les moins intenses : inscription sur les listes électorales aux activités les plus intenses : adhésion à un parti) » (PERRIREAU & al., 1994 : 13) . La présente réflexion fait sienne le deuxième volet de cette acception qui considère l'adhésion à un parti politique comme l'une des « activités les plus intenses » de l'engagement politique. Le retour du Cameroun au multipartisme au début des années 1990<sup>91</sup> a rehaussé davantage l'ardeur militante des populations en général, et celles des autorités traditionnelles en particulier. Ce pluralisme politique réinstaure la concurrence en vue de l'occupation des postes électifs aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau local. Cette reconfiguration des règles du jeu électoral est à mettre au crédit de l'environnement géopolitique international qui était favorable à l'ouverture démocratique, dont le discours de La Baule du président François Mitterrand fût un déclic pour les pays d'Afrique francophone. C'est ainsi que l'autorité et la légitimité du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), parti du président Paul Biya, se voient être contestées et disputées par d'autres entreprises politiques dont : le *Social Democratic Front* (SDF) de Ni John Fru Ndi, plus implanté dans les deux régions anglophones du pays entre 1990 et 2020; l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) de Bello Bouba Maïgari plus influent dans la partie septentrionale du pays ; l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) du feu Adamou Ndam Njoya ancré dans le département du Noun dans l'Ouest du pays ; et l'Union des Populations du Cameroun (UPC) du feu nationaliste Ruben Um Nyobé peu ou prou confiné dans le pays Bassa.

---

<sup>91</sup> Il est important de signaler ici que bien avant l'indépendance et même après, le Cameroun vécut sous le multipartisme (1946-1966). C'est le 1<sup>er</sup> septembre 1966 que le président Ahmadou AHIDJO, dans sa stratégie d'unification, conduit ce pays au monopartisme avec la création de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) en phagocytant d'autres partis politiques favorables à sa vision. C'est d'ailleurs ce grand parti qui deviendra le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) le 24 mars 1985 à Bamenda.

Toutefois, la multiplication des formations politiques n'a réussi à ébranler l'ex parti unique que durant le début des années 1990. Ce dernier a su et pu capitaliser ses expériences de parti unique de presque trois décennies pour venir à bout de ses adversaires politiques. Entre autres atouts capitalisés : le contrôle des institutions traditionnelles qui se justifie par l'appartenance systématique de la quasi-totalité des chefs traditionnels les plus en vue au parti au pouvoir. Mais, à quel prix ? Au prix de la banalisation et de la délégitimation progressives de ces autorités traditionnelles qui, par définition, sont des institutions traditionnelles de pouvoir ancestral qui devrait incarner un certain consensus étant donné que la représentation populaire leur attribue la fonction de vecteur de la conscience collective des communautés locales. Cette réalité pose le problème crucial du rôle social de ces dépositaires des us et coutumes locaux dans la cohésion sociale dont le Cameroun, à l'instar des autres pays d'Afrique et du monde, a besoin.

Il est aujourd'hui indéniable que le Cameroun est en crise, il est menacé de tout bord par des facteurs et acteurs déstabilisateurs : la menace de *Boko haram* dans l'Extrême-nord ; les rebellions sécessionnistes au Nord-Ouest et au Sud-Ouest (NOSO) ; la contestation acharnée de la légitimité du régime en place par certains partis politiques d'opposition. Tout ceci, alimenté par un sentiment de repli identitaire et la montée du discours tribal qui s'observe peu ou prou dans l'espace public. La conjugaison de tous ces facteurs amène l'observateur à s'interroger sur le devenir du vivre ensemble au Cameroun et les voies et moyens possibles de sortie de ce cercle vicieux où tout semble tourner en rond. Le retour à la source coutumière tout en alliant les recettes exogènes accumulées au cours d'un peu plus d'un demi-siècle d'indépendance pourrait fournir une esquisse de solutions à cette détérioration hideuse du climat sociopolitique au Cameroun. La mise à contribution des autorités traditionnelles serait l'une des solutions à cet effet. Néanmoins, l'emprise du pouvoir sur ces acteurs a contribué à décrédibiliser au fil du temps l'estime de certains chefs traditionnels, au point où leur implication en politique constitue un ensemble d'enjeux pour la cohésion nationale.

Dès lors, il importe de s'interroger sur les impacts néfastes de l'engagement politique des autorités traditionnelles sur la cohésion sociale et la façon dont elles pourraient être rentabilisées afin de renforcer ladite cohésion. Alors, Quelles sont les conséquences

néfastes de l'engagement politique des autorités traditionnelles sur la cohésion sociale et comment rentabiliser ces instances coutumières afin de renforcer le vivre ensemble harmonieux au Cameroun ? En s'appuyant sur des données documentaires et empiriques, à travers une série d'entretiens directifs et semi-directifs, dans une perspective fonctionnaliste postulant un cloisonnement fonctionnel entre le politique animé par la concurrence plus ou moins dévastatrice et le traditionnel fédérateur des liens socioculturels précoloniaux. L'hypothèse de la présente étude est que les autorités traditionnelles politisées constituent une menace à la cohésion sociale au Cameroun. Par contre, mises à l'écart du politique, celles-ci peuvent être des facteurs de cohésion sociale de ce pays. Il convient alors de démontrer les conséquences néfastes du militantisme - du fait de leur implication personnelle et l'acharnement sur leurs « sujets » - des autorités traditionnelles sur la cohésion sociale au Cameroun d'une part (1), et les avantages de la neutralité de ces dernières vis-à-vis de la chose politique pour une cohésion sociale durable d'autre part (2).

### **1- La politisation du traditionnel comme menace à la cohésion sociale**

Les institutions précoloniales que sont les chefferies traditionnelles peuvent être perçues, au sens de Charles Nach Mback, comme « un groupement humain dont les membres sont liés les uns aux autres par des solidarités anthropologiques pour former une communauté historique » (Nach Mback, 2000 : 77-118). De par cette définition, il se dégage le caractère fédérateur de ces entités socioculturelles précoloniales. Cependant, le phénomène colonial est venu édulcorer cette ferveur communautaire qui s'est considérablement dégradée avec l'avènement de l'État post colonial et ses corollaires libéro-démocratiques. L'ouverture à la démocratie du début des années 1990 réinstaure la concurrence au plan national en renforçant celle qui existait au sein du parti unique au niveau local. Les acteurs traditionnels ne sont pas restés indifférents à ces événements. Tandis que les chefs traditionnels investissent l'espace politique (1.1), les politiques se ruent vers les chefferies traditionnelles (1.2) en banalisant ces institutions ancestrales, entraînant ainsi l'effritement des liens communautaires.

#### **1.1- Le « parti pris » du chef : un facteur d'effritement des liens communautaires**

Les pays africains en général, et le Cameroun en particulier, se doivent de préserver leurs us et coutumes afin de mieux s'engager dans la modernité. Cette préservation passe nécessairement par l'aménagement d'une place spéciale aux institutions traditionnelles dans la nomenclature institutionnelle. Incarnées par des autorités traditionnelles, ces institutions jouissaient, jadis, d'une honorabilité et d'une respectabilité à nulle autre pareille. Cependant, l'emprise du politique sur le traditionnel a affaibli ce dernier en lui faisant perdre progressivement sa légitimité d'antan. Le politique étant perçu ici comme un domaine d'activité par opposition à l'économique ou au social (Onana, 2009 : 17). Le concept de légitimité est appréhendé ici du point de vue traditionnel qui, selon Max WEBER (Weber, 1921 : 286), constitue l'un des trois *idéaux types* de légitimité dont les deux autres sont : la légitimité charismatique et la légitimité légale rationnelle. Tandis que ces deux derniers types de légitimité sont d'essences individuelle et institutionnelle, la légitimité traditionnelle est quant à elle conditionnée par un ensemble d'antécédents socio-historiques basés sur les liens de sang et les lignées de descendance de ses dépositaires.

L'origine de la politisation des autorités traditionnelles camerounaises remonte en période coloniale et sera perpétrée dès les premières ères de l'implantation de l'État au Cameroun. Le concept de « Politisation » s'entend ici comme « le fait pour une société de voir ses membres manifester un intérêt toujours grandissant pour les affaires politiques » et non comme « la politisation des faits sociaux » (Onana, 2009 : 25). C'est dans ce contexte que les chefferies traditionnelles ont été mises à contribution, à la suite des colonisateurs, par le premier président du Cameroun Ahmadou Ahidjo – originaire d'une sphère culturelle à pouvoir traditionnel hyper centralisé (Lamidat) – pour renforcer son pouvoir et asseoir l'embryon d'une conscience collective autour de l'idéal de l'unité nationale qu'il ventait en ces termes : « Nous devons d'abord nous considérer comme enfants d'une même nation avant de nous considérer comme appartenant à une tribu, un département ou une région »<sup>92</sup>.

Au sens d'Emile DURKHEIM (Durkheim, 1996 : 46), la conscience collective est : « L'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société qui

---

<sup>92</sup> Ahidjo, 06 mai 1972, discours à l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun

forme un système déterminé qui a sa vie propre... ». Toutefois, poursuit DURKHEIM, « ... elle n'a pas pour substrat un organe unique ; elle est, par définition, diffuse dans toute l'étendue de la société ; mais elle n'en a pas moins des caractères spécifiques qui en font une réalité distincte » (Ibid.).

Cette mise à contribution des instances traditionnelles s'inscrit dans la logique de Luc Sindjoun selon qui : « La construction de la périphérie relève de la dynamique de circonscription du champ de domination du centre » (Sindjoun, 2002 : 39). L'État central s'est donc appuyé sur les structures sociopolitiques locales pour imprimer de manière indélébile son hégémonie tout en exploitant les acquis communautaires multiséculaires au profit des nouveaux acteurs politiques. Il a même, par un décret de 1977, conféré aux chefferies traditionnelles le statut d' « auxiliaires d'administrations »<sup>93</sup>. Certes, cette politique s'est avérée rentable et a produit le résultat escompté en son temps. Cependant, le temps et le contexte sociopolitique national actuel ont peu ou prou eu raison d'elle en entamant progressivement son efficacité.

Le retour au pluralisme politique du début des années 1990 a, de fait, fait des institutions politico-traditionnelles des instruments de pouvoir hérité du monolithisme par l'ancien parti unique qui est devenu le RDPC. Cette perpétuation de l'appui sur les chefferies traditionnelles pour s'enraciner dans les sphères locales produit de plus en plus des effets pervers et entraîne une déliquescence de la légitimité des autorités traditionnelles. Ce d'autant plus que les partis d'opposition gagnent du terrain alors que les instances traditionnelles locales demeurent toujours les derniers remparts du parti au pouvoir face à la volonté de changement alimenté par la nostalgie du passé récent marqué par l'embellie socioéconomique des années 1970.

Comme son « illustre prédécesseur »<sup>94</sup>, le président Paul Biya a toujours entretenu des liens d'amitié stratégiques avec les chefs traditionnels les plus en vue du pays pour avoir un contrôle approfondi sur les populations locales. C'est sous ce prisme que l'on peut analyser la proximité entre les *lamidats* de la partie septentrionale, notamment celui de *Rey Bouba* et les chefferies de la

---

<sup>93</sup> Décret N° 77/245 du 15 juillet 1977

<sup>94</sup> BIYA, discours de prestation de serment, 06 septembre 1982

partie occidentale du pays, principalement le *Sultanat de Foumban*, avec les régimes politiques successifs.

D'un autre point de vue, ces monarques capitalisent ce lien de proximité avec le pouvoir politique pour se positionner comme acteurs politiques locaux ou même nationaux dont la voix compte dans la gestion du pouvoir politique local et même national. C'est le cas notamment du sultan Ibrahim Mbombo Njoya de Foumbam, des *laamiibé* (Aboubakar, Aissatou, 2019 : 56-78) Aboubakary Abdoulaye de Rey Bouba ; Mohaman Gabdo Yaya de Banyo ; et Alim Garga Hayatou de Garoua...

Bien que le Septentrion du Cameroun ne soit un bloc uniforme « lamidalisé » et islamisé, les *lamidats* y sont des institutions sociopolitiques traditionnelles les plus structurées et ayant une emprise réelle sur les populations locales. Ils sont fortement centralisés et fondés sous la bannière du *Djihad*<sup>95</sup> lancé en 1804, à partir de Sokkoto au Nigéria, par Ousman Biï Fodio et relayé dans le *Fombina*<sup>96</sup> par son disciple Modibbo Adama. C'est d'ailleurs du nom de celui-ci que dérivent les noms de l'État de l'« Adamawa State » au Nigéria ainsi que celui de la région de l'« Adamaoua » au Cameroun.

La conception du pouvoir dans les sociétés *lamidales* est théocratique conformément à la prescription islamique : Nul n'a le droit de contester un pouvoir politique établi, car tout pouvoir vient d'*Allah*. C'est ce paradigme qui a balisé les comportements successifs des *laamiibé* vis-à-vis du président Ahmadou Ahidjo et de son successeur. Toutefois, à ses débuts en politique (1946-1958), Ahidjo avait été combattu par les *laamiibé* ultra-conservateurs dont la tête de file était le *laamiido* Yaya Dahirou de Maroua. Mais son accession au poste de Premier ministre du Cameroun oriental en

---

<sup>95</sup> Le *Djihad* est un concept très controversé dans le discours politique et journalistique de nos jours. C'est un terme qui désigne de prime abord une campagne d'islamisation à l'instar de la campagne d'évangélisation. Toutefois, ces campagnes qu'il faut inscrire dans un contexte bien déterminé s'accompagne d'une violence que les historiens mettent toujours en avant occultant ainsi ses autres aspects que sont : l'islamisation pacifique ; les pactes de non-agression interconfessionnels ; et paiement d'impôts signe de bonne foi.

<sup>96</sup> Ce concept peut désigner l'Est, l'un des quatre points cardinaux. Il correspond actuellement au territoire compris entre l'Est du Nigéria et la partie septentrionale du Cameroun.

1958 lui a permis de mettre dans son camp la quasi-totalité de ces chefs traditionnels.

Si Ahidjo a semblé réussir sa politique de capitalisation de ces institutions traditionnelles au profit de son œuvre de construction nationale dont le contexte mono-partisan favorisait, l'avènement du multipartisme qui accentue la concurrence sur le marché politique ne permet plus aux chefs traditionnels de jouer efficacement ce rôle d'antan. Car, ces autorités traditionnelles sont de plus en plus contestées par leurs « sujets » membres de l'opposition. A titre d'illustration, l'on peut citer les rivalités politiques violentes et chroniques entre les élus de l'UNDP de Mayo Rey et *Baaba*<sup>97</sup>, sa majesté Abdoulaye dans les années 1990. De surcroît, ces rivalités perdurent jusqu'à présent entre le maire UNDP de l'arrondissement de Touboro (Département de Mayo Rey) et l'actuel *laamiido* de Rey et non moins 1<sup>er</sup> vice-président du Sénat camerounais.

Dépositaire du pouvoir politique, culturel et cultuel, le *laamiido* incarne l'unité et la cohésion de sa communauté. Sa prise de position ouverte porte de près ou de loin atteinte à la cohésion sociale de sa population. Cependant, aucun souverain ne veut rester à la traîne lorsque l'occasion de manifester son soutien au président Biya se présente. Cette attitude quasi-automatique trouve son explication dans le passé colonial des pays d'Afrique francophones où les chefs locaux avaient été assimilés et mis à l'écart de la gestion de la cité. Toutefois, même à cette époque certains chefs traditionnels prennent la parole pour dénoncer leur marginalisation. C'est ce que révèle le discours de l'empereur Mossi en Haute volta (actuel Burkina Faso) Moogho Nâba Kougri II à l'Assemblée territoriale de son pays en 1957 dans lequel :

---

<sup>97</sup> « *Baaba* » veut littéralement dire « Père » en langue peul qui est une langue vernaculaire dans la partie septentrionale du Cameroun en général et le département de Mayo Rey en particulier. Le nom « *Baaba* » est donné au *laamiido* de Rey parce qu'il y est considéré comme le père de la communauté au point où il est inscrit dans la conscience collective que le nom propre du souverain ne doit pas être prononcé au profit de ce surnom. Jusqu'au passé récent, cette attitude s'était généralisée dans presque toute la partie septentrionale du Cameroun où, si un individu s'appelle « Aboubakar » ou « Bouba », synonyme de S.M. Bouba Njidda dont le lamidat et le parc national situé dans le département porte le nom, il est tout de suite surnommé « Baaba » par les anciens. Il est également important de mentionner cette formule pour désigner une prohibition : « *Baaba wiay* » qui veut dire « Baaba n'a pas dit ». Donc, c'est tout ce que Baaba dit qui est permis et tout ce qu'il ne dit pas ne l'est pas.

il fit comprendre que les chefs étaient conscients de l'évolution sociale et politique à laquelle ils ne s'opposaient pas, mais qu'il était impérieux qu'ils continuassent de jouer le rôle de guide de leur peuple. Par conséquent, les chefs n'entendaient pas laisser la direction du pays aux seuls représentants élus; ils recherchaient une coopération avec eux dans la gestion du pouvoir (SOME, M., 2003: 231)

Les élections présidentielle d'octobre 2018 et municipales-législatives de février 2020 offrent à l'observateur des données empiriques aussi multiples que variées pour étayer cette thèse. Tandis que le *laamiido* de Ngaoundéré, S.M. Mohammadou Hayatou Issa, se présente à l'esplanade de la maison de parti RDPC vêtu, ainsi que toute sa cour, des habits de campagne à l'effigie du président/candidat Paul Biya lors de la campagne électorale d'octobre 2018, celui de Maroua, S.M. Bakary Yerima Bouba, exclut définitivement et publiquement un notable de sa cour pour avoir démissionné du RDPC et milité au Front pour le Salut National du Cameroun (FSNC) en février 2020. A cette occasion, ce souverain a laissé entendre, dans une vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux, que même si c'est son fils qui n'est pas du même bord politique que le président Biya, il se séparerait de lui. Et pourtant, il s'agissait des élections où le président Biya n'était pas personnellement impliqué bien que l'agrégation de ces sièges de députés et conseillers municipaux en jeu lui soit d'une utilité avérée sur le plan politique. Dans ces circonstances, le label « Biya » est devenu une ressource politique pour se positionner dans les institutions républicaines, ou même un alibi pour provoquer la disgrâce de l'adversaire aux yeux des autorités politico-administratives. C'est pour cette dernière raison que ces autorités traditionnelles ne tolèrent pas la « dissidence politique » dans leurs cours royales.

En fait, il s'agit du clientélisme politique (Bayart, 1985 : 35) où chaque acteur trouve son compte. Donc, il n'est pas surprenant si Mohammadou Hayatou Issa conduit la liste du département de la Vina, tandis que Bakary Yerima Bouba conduit l'une de deux listes du département du Diamaré, pour la candidature des représentants du commandement traditionnel pour l'élection des conseillers régionaux du 06 décembre 2020<sup>98</sup>. Cette insertion dans le circuit

---

<sup>98</sup> Résolution No. 040/R/ELECAM/CE du 02 octobre 2020 portant publication des listes des candidats acceptés pour la catégorie des représentants du commandement traditionnel, en vue de l'élection des conseillers régionaux du 06 décembre 2020.

politique et institutionnel représente un surcroît de pouvoir et d'estime pour ces souverains qui, implicitement, éprouvent un certain complexe d'infériorité vis-à-vis de leurs pairs membres du gouvernement ou du parlement. Siéger au Conseil Régional leur procure la possibilité de participer à la gestion des affaires locales conformément aux dispositions normatives de la décentralisation.

En réponse au *laamiido* de Maroua qui a expulsé son militant de sa *Faada*<sup>99</sup>, le président national du FSNC (le ministre Issa Tchiroma Bakary), par médias sociaux interposés, renchérit que quiconque entre en politique doit accepter la contradiction, car même le président de la République est contesté et même insulté en politique<sup>100</sup>.

À Banyo, le souverain/sénateur Mohaman Gabdo Yaya est constamment à la tête de file des campagnes électorales en compétition avec ses « sujets » de l'opposition. Quant à lui, le *laamiido* Hamidou Bello de Tibati a effectué le déplacement de Mbanti (localité du département du Djérem), lors de la campagne électorale pour le double scrutin de février 2020, pour apporter un démenti formel aux nouvelles diffusées par l'opposition selon lesquelles : comme souverain religieux et traditionnel, il serait au-dessus des considérations partisans. Celui-ci a tenu à préciser qu'il est et demeure bel et bien membre du RDPC qu'il soutient sans réserve. En plus, sa majesté Hamidou Bello a exhorté, séance tenante, tous les participants à prendre ce démenti en vidéo et à le transmettre, à travers les réseaux sociaux, au maximum de personnes afin que nul n'en ignore. Ce vœu a été exaucé. Tous ces événements mis à nu par la généralisation de l'usage des téléphones Android ont tendance à décrédibiliser les autorités traditionnelles. Et pourtant, Fabien Eboussi Boulaga avait présenté ces dernières comme des personnalités indépendantes et insoupçonnées de toute position partisane à la conférence tripartite d'octobre-novembre 1991 (Eboussi Boulaga, 1997 : 94-96). Ce, malgré le fait qu'ils soient des citoyens jouissant de tous leurs droits civiques et politiques.

---

<sup>99</sup> Le conseil des notables dans les lamidats de la partie septentrionale du Cameroun.

<sup>100</sup> Toutes ces productions discursives de ces acteurs ont été en *foulfouldé*/Peule, langue vernaculaire locale. La transcription en langue française des sens de ces discours est nôtre.

Dans la partie méridionale du Cameroun, notamment à l'Ouest où la centralisation du pouvoir cheffal est similaire à celle des *lamidats* septentrionaux, l'effritement de la légitimité des souverains traditionnels impliqués en politique est accentué. C'est spécialement le cas de plusieurs de ces chefs qui ont impuissamment assisté à la détérioration de leurs respectabilités et leurs représentativités à l'instar de : « Ngnié Kanga (Bandjoun), Tatang Robert (Batcham), le chef Angwafor III (Fon de Mankon) » (Nach Mback, op.cit.). Constatant cette perte de légitimité vis-à-vis de son peuple, « feu le chef Kana Paul (Bafou) dû annoncer sa démission du RDPC et proclamer sa neutralité politique pour l'avenir » (Ibid.). L'éternelle bataille politique « fratricide » entre deux cousins rivaux dans le département du Noun est un cas d'école sur les fissures sociocommunautaires que peut subir un groupe social du fait de l'impartialité politique de son chef. Le sultan roi des Bamoun feu Ibrahim Mbombo Njoya et son cousin, feu Adamou Ndam Njoya, se sont affrontés pour le contrôle de la commune de Fouban aux élections municipales de 1996. Ce dernier a fait mordre la poussière au sultan et érigé le département du *Noun* en bastion politique de l'UDC jusqu'à nos jours.

Dès lors, un climat d'animosité permanent s'est installé entre les frères Bamoun. D'une part, les partisans du RDPC, donc du sultan et, d'autre part, ceux de l'UDC qui soutiennent le parti politique local souvent au prix de leurs vies. Les deux groupes antagonistes ont coutume de s'affronter aussi bien sur le plan discursif et symbolique que sur le plan physique. Ces affrontements physiques se soldent souvent par des pertes en vies humaines. C'est d'ailleurs le cas de l'affrontement entre les militants du RDPC et de l'UDC à Koupa Matapit, une banlieue de Fouban (Chef-lieu du département du Noun), qui a occasionné la mort de deux personnes et plusieurs blessés suite à la publication partielle des résultats du double scrutin municipal et législatif du février 2020 dans cette localité<sup>101</sup>. Ces « *Politiques de l'inimitié* » (Mbembe, A., 2016) entre les partisans de l'UDC et leur roi ne contribue pas à la cohésion sociale locale, condition *sine qua non* de la cohésion nationale. L'instrumentalisation des instances traditionnelles au détriment de l'harmonie sociétale passe également par la captation du traditionnel par le politique.

---

<sup>101</sup> Journal en ligne *CamerounWeb*, publication du 12 février 2020.

## 1.2- La captation politique du traditionnel : une entorse à sa sacralité ?

En période coloniale, ce furent les dépositaires de ces institutions traditionnelles qui animèrent en majorité le « champ politique » (Bourdieu, 2000) et même au début de l'ère postcoloniale. C'est ce qui amène Alawadi Zelao à parler de « la configuration lamidale de la société politique locale » (Zelao, 2017 : 355-376) en ce qui concerne la partie septentrionale du Cameroun. Cette élite politico-traditionnelle sera progressivement éjectée de la sphère politique pour laisser place à une nouvelle élite formée à l'école occidentale. Cette exclusion en faveur des jeunes, généralement progénitures des « sujets » de ces chefs traditionnels, sera mal perçue par la plupart de ceux-ci, notamment le *laamiido* Yaya Dairou de Maroua qui s'était investi en politique « afin de barrer la voie à la montée des jeunes élites politiques issues pour la plupart des couches modestes de la société » (Abdouraman, 1998 : 139-162).

Pour s'adapter à cette nouvelle donne, les « plus éclairés » de ces chefs traditionnels envoyèrent très tôt leurs enfants à l'école occidentale suite à la prise de conscience des enjeux de l'avenir. Cela a d'abord été une obligation coloniale avec la naissance de l'école des fils de chefs créée par Repiquet en 1934-1935 pour initier les futurs « souverains » aux rudiments de la langue et de culture française. L'objectif étant de ne pas distordre les ordres en les travestissant par une traduction erronée d'une part. Et d'autre part pour justifier l'œuvre d'évolution sociale auprès de la Société Des Nations (SDN). Suite à cette prise de conscience, l'on assistera à l'émergence d'une élite hybride alliant les atouts traditionnels et modernes : ce sont les « Princes / fonctionnaires » à l'instar de Bello Bouba Maïgari (prince de Baschéo) ; Sadou Hayatou ; Alim Garga Hayatou ; Issa Hayatou et leurs frères (princes de Garoua) dans le département de la Bénoué, région du Nord ; Ibrahim Mbombo Njoya (prince de Foumban) fils de Njimoluh Seidou Njoya qui, lui-même, a été à l'école coloniale dans le département du Noun, région de l'Ouest du Cameroun. Ceci dans le but de perpétuer la domination locale et même au-delà sous une nouvelle forme.

D'un autre point de vue, le traditionnel est conçu comme un capital politique local afin de se positionner sur le plan national. Il permet à son « dépositaire » d'avoir un enracinement local auréolé d'une « légitimité » traditionnelle en vue de s'affirmer comme un acteur qui compte sur l'échiquier politique national. C'est dans ce

sillage que plusieurs hautes personnalités de l'État s'accrochent ardemment à ces fonctions traditionnelles cumulativement avec leurs responsabilités politico-administratives. C'est notamment le cas : de Cavaye Yeguié Djibril, chef traditionnel des Madas (Extrême-nord) et président de l'Assemblée nationale du Cameroun depuis 1992 ; du *laamiido*/sénateur Aboubakary Abdoulaye de Rey Bouba qui est le premier vice-président du Sénat depuis sa mise en place en 2013 ; du Ministre d'État Jacques Fame Ndong, Chef traditionnel de Nkolandom (Sud), ministre de l'enseignement supérieur et chancelier des ordres académiques ; de feu sa majesté Alim Garga Hayatou de Garoua, secrétaire d'État au ministère de la santé publique. Cette duplication : autorité politico-administrative/traditionnelle traduit la mainmise du politique sur le traditionnel et fait du chef traditionnel un acteur impartial vis-à-vis des membres de sa communauté. Ceci a une conséquence désavantageuse pour la cohésion sociale.

Dans le même sillage, il y a plusieurs de ces autorités traditionnelles « *Rdpcistes* » qui sont nommées constamment sénateurs par le président de la République. C'est dans ce panel que l'on retrouve le regretté Ibrahim Mbombo Njoya de Fouban (ancien ministre et ambassadeur) ; le regretté Nfon Victor Mukete, chef des *Bafan* au Sud-Ouest (Kumba); Mohaman Gabdo Yaya de Banyo ; Moussa Sabo Bouba de Meiganga... et bien d'autres qui se sont retrouvés parallèlement chefs traditionnels de leurs contrées et hauts dignitaires de l'État.

Les velléités de conquête des institutions traditionnelles à des fins politiciennes ou l'inverse deviennent de plus en plus fréquentes dans l'environnement sociopolitique du Cameroun. Ceci, très souvent, en désaccord total avec les us et coutumes locaux qui accompagnent le processus d'intronisation. C'est d'ailleurs ce que dénoncent sans cesse les ayants-droits de ces chefferies traditionnelles qui sont très souvent victimes si ce n'est de l'accaparement du trône par une autorité politico-administrative de la localité, son ingérence dans le processus de désignation du chef selon les rites coutumiers locaux. Cette entrée par effraction dans le domaine traditionnel sape la réputation des autorités traditionnelles qui, presque partout en Afrique, sont perçues par les populations comme, selon Bertrand Salifou, « l'incarnation de leurs valeurs morales, sociales et culturelles ancestrales » (Salifou, 2007 : 185).

Les politiciens de la lignée cheffale puisent dans le registre traditionnel des ressources d'honorabilité, de respectabilité et d'admiration dont ils jouissent de par leurs filiations réelles ou supposées pour agir dans l'arène politique. Bien que ce détournement d'héritages coutumiers à des fins politiques, voire politiciennes, soit inconditionnellement accepté et soutenu par une bonne frange de la population locale, il n'en demeure pas moins que le déchainement des libertés politiques dresse devant ceux-ci des opposants acharnés prêts à en découdre avec les manières de faire d'autrefois.

Toutefois, ce « retour des rois » (Perrot, Fauvelle-Aymar, 2003) a été une bouée de sauvetage pour le régime gouvernant durant la rude traversée des années de « braise » (1990-1992). Cette stratégie rappelle ce proverbe attribué à l'homme politique camerounais, feu Augustin Frédéric Kodock (ex secrétaire général de l'UPC) : « lorsqu'on se noie, on s'accroche à tout, même à un serpent ». Or, dans un contexte socio-anthropologique complexe comme celui du Cameroun, faire des institutions traditionnelles des instruments au service du politique est assimilable au sacrifice du peu de ce qui reste de l'esprit communautaire à l'autel du jeu politique qui s'avère être souvent destructeur. Tout en adaptant ces institutions traditionnelles à la modernité, leurs atouts communautaires peuvent être capitalisés pour le renforcement de la cohésion sociale. Ceci en les neutralisant vis-à-vis du politique, leur assignant ainsi une fonction de garant du vivre ensemble.

Si le roi des Bamoun, le sultan Ibrahim Mbombo Njoya s'était déchargé de ses charges administratives, après avoir été, entre autres, plusieurs fois ministre et ambassadeur, pour monter sur le trône du royaume Bamoun en 1992, il ne s'était jamais déchargé de ses responsabilités politiques auprès de son « grand camarade » le président Biya. Il reste et demeure l'une des personnalités les plus influentes au sein du RDPC et en tire les dividendes malgré le triomphe de l'UDC dans son « Noun natal ». Membre élu du bureau politique, organe suprême du RDPC, le sultan des Bamoun a été nommé au poste de sénateur par le président Biya en 2013. Et ce, cumulativement avec sa position de représentant régional du RDPC dans l'Ouest. Ce rôle assumé par le souverain du Noun a de plus en plus des impacts néfastes sur la cohésion sociopolitique locale. Les liens familiaux, sociaux et même les « initiatives du développement »

en payent le prix, comme le démontre Christian Bios Nelem (Bios Nelem, 2018).

En outre, l'immixtion des personnalités d'essence politico-administrative dans le domaine traditionnel impacte négativement l'honorabilité des institutions traditionnelles en les décrédibilisant aux yeux des populations locales. Comme le confirme le décret de 1977 régissant cette catégorie d'institutions, « Les chefs traditionnels sont en principe choisis au sein des familles appelées à exercer coutumièrement le commandement traditionnel » (Décret N° 77/245 du 15 juillet 1977). Cependant, force est de constater que ce principe est très souvent violé au mépris de la cohésion locale condition *sine qua non* de la cohésion nationale. Cet état des choses fissure la communauté en mettant en place des franges rivales les unes dressées contre les autres. Plusieurs antécédents historiques corroborent cette réalité : l'on peut à titre d'illustration évoquer l'incident survenu entre le *lawan* de Marwaré (Chefferie de 2<sup>e</sup> degré) et les serviteurs du regrétté *laamiido* Alim Garga Hayatou au champ de prière de Garoua en 2007. Des détails protocolaires auraient été à la base de cet affrontement physique où les lieutenants du *laamiido* ont estimé que ce chef du degré inférieur a commis un crime de lèse-majesté à l'égard de sa majesté en se comportant comme celui-ci (Entretien avec Moodibbo Oumarou, Garoua, 25 mai 2021). En fait, celui-là, bien qu'étant gendre du précédent *laamiido* Abbo Ibrahima qui l'a intronisé avant son décès (entretien avec Idrissou Moussa, Garoua, le 27 mai 2020), aurait des antécédents conflictuels avec son supérieur hiérarchique traditionnel qui estimerait que ce serait sa proximité avec le ministre d'État en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) d'alors, M. Marafa Hamidou Yaya, qui serait à la source de ce comportement irrévérencieux (entretien avec *Malam* Daouda, Garoua, le 05 juin 2020). Le constat qui se dégage ici est que l'autorité du *laamiido* serait contestée par l'un de ses subordonnés du fait de la proximité de celui-ci avec une autorité politico-administrative qui lui aurait garanti son soutien.

Les incidences où les autorités politico-administratives sont de près ou de loin impliquées sont également courantes dans les chefferies bamilékes de la région de l'Ouest du Cameroun. Les cas les plus saillants sont entre autres : la confusion créée et entretenue par l'administration depuis 1975 à la communauté Fokéré-Dschang où le chef « légal » désigné par les autorités administratives en la

personne de M. Nkenlifack Marius fait face à une contestation populaire au profit du « chef légitime », du point de vue populaire, M. Djoumessi II Edmond ; c'est aussi le cas de la communauté Baleveng où le « chef légal », M. Takile, est contesté par ses « sujets » qui lui préfèrent M. Titio comme « chef légitime » (Nach Mback, C., op.cit.). Toutes ces réalités empiriques corroborent la position de l'ex gouverneur de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), M. Félix Eboué, qui estimait à l'époque que s'« il y a un chef désigné par la coutume, il s'agit de le reconnaître. Si nous le remplaçons arbitrairement, nous divisons le commandement : l'officielle est la véritable » (Kwayeb' 1960 : 54-55). D'où la nécessité de la neutralité de l'administration dans le processus de désignation des chefs traditionnels. En revanche, il est également nécessaire que cette même neutralité soit observée par les autorités traditionnelles à l'égard du politique afin de favoriser une cohésion sociale durable.

## **2- La neutralité politique du traditionnel : gage d'une cohésion sociale**

Citoyens jouissant de tous leurs droits civiques et politiques au préalable, les dépositaires des us et coutumes que sont les autorités traditionnelles pourraient rendre d'énormes services à la cohésion nationale s'ils parvenaient à contenir leurs obédiences politiques dans le domaine strictement privé. L'observation d'une telle neutralité par les chefs traditionnels vis-à-vis du politique constituerait un atout à la consolidation de la cohésion sociopolitique locale et nationale. Certes, il n'est pas aisé pour ces institutions traditionnelles, victimes des plusieurs décennies d'« apprivoisement », selon les termes de Daniel Abwa (Abwa, 1980), de s'affranchir des giron d'aliénation partisane. Or, pour la cohésion sociale et le renforcement des liens communautaires gage de la stabilité sociopolitique, les pouvoirs publics et les acteurs politiques ont intérêt à faire des institutions traditionnelles des instruments de régulation sociale. Celles-ci se constitueront alors en « instances de réconciliation » reconnues et acceptées par tous les acteurs politiques suite à d'éventuelles déchirures politiques circonstancielles. Pour ce faire, il importe d'engager un processus de rationalisation des autorités traditionnelles dans l'optique du renforcement des liens communautaires (2.1) d'une part, et leur dépolitisation afin de promouvoir une cohésion sociale harmonieuse d'autre part (2.2).

## **2.1- La rationalisation des autorités traditionnelles pour le renforcement des liens communautaires**

Confrontées à la modernité galopante, les instances traditionnelles camerounaises perdent de plus en plus leur notoriété qui, pourtant a des racines enfouies dans des héritages séculaires. Cette décrépitude progressive tire son origine de la rencontre choquante entre la tradition et la modernité qui a vu l'aliénation violente de celle-là par celle-ci. S'il est vrai que, comme le souligne le président Ahidjo en 1960, « les Chefferies traditionnelles intégrées à l'appareil administratif ne peuvent prétendre jouer un rôle autonome »<sup>102</sup>, elles peuvent néanmoins être capitalisées en vue du renforcement de la cohésion nationale face au repli identitaire conforté par une série de dérives tribalistes qui traversent le Cameroun depuis l'élection présidentielle d'octobre 2018.

La recherche en vain des solutions à ces crises sociopolitiques qui s'ajoutent à la velléité sécessionniste des deux régions « anglophones » du pays a mis à jour la difficulté pour le Cameroun de regorger en son sein de personnalités neutres et écoutées pouvant faire l'objet de l'unanimité des belligérants. Ceci s'explique par le fait que « la nouvelle organisation administrative de l'État méconnaît largement la diversité et le rôle des organisations et des solidarités traditionnelles » comme l'ont remarqué Prats et Le Roy (Prats, Le Roy, 1979 : 147). Cette méconnaissance a fait en sorte que les institutions traditionnelles soient « ...l'objet d'un enrôlement politique ruiné pour sa propre autonomie » (Nach Mback, C., Op.cit.).

Bien que le législateur camerounais réintègre l'instance traditionnelle dans la nomenclature institutionnelle régionale avec la constitution du 18 janvier 1996, il reste muet sur le rôle exact que celle-ci devra jouer au sein du conseil régional de l'administration locale (Article 57 de la loi N° 96/06 du 16 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972). Plus est, cette imprécision est entérinée par la loi portant code général des collectivités territoriales décentralisées du 24 décembre 2019. Cette loi précise que le conseil régional est composé des quatre-vingt-dix (90) conseillers régionaux dont les délégués des départements élus

---

<sup>102</sup> Ahidjo, 1960, Discours du congrès de l'Union Camerounaise (UC), Maroua.

au suffrage indirect ; et les représentants du commandement traditionnel élus par leurs pairs<sup>103</sup>.

Cependant, cette loi confond ces représentants des institutions traditionnelles à ceux des départements en ne précisant pas le nombre exact de sièges dévolus à chacun de ces deux types d'acteurs du conseil régional. Toutefois, le décret No. 2020/526 du 02 octobre 2020 fixant le nombre de conseillers régionaux par département et par catégorie est venu combler ce manquement. Il en ressort que chaque conseil régional se compose de soixante-dix (70) délégués de département et de vingt (20) représentants du commandement traditionnel. Il est important de souligner qu'en ce qui concerne les deux régions anglophones bénéficiant du statut spécial, les articles 333 et 336 de la loi suscitée précise que « *La house of divisional representatives* comprend soixante-dix (70) membres », tandis que « *La house of Chiefs* comprend vingt (20) membres » à l'Assemblée régionale de ces deux régions<sup>104</sup>. Sur le plan de la forme, le constat qui se dégage est que dans les huit régions francophones, la détermination du nombre des délégués de département et celui de représentants du commandement traditionnel relève du pouvoir discrétionnaire du président de la République. Cependant, le nombre des membres de la *house of divisional representatives* ainsi celui de la *house of Chiefs* sont déterminés par la loi.

Sur le plan fonctionnel, l'article 337 de la loi du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées dispose que la *House of Chiefs* émet des avis sur : le statut des chefferies traditionnelles ; la gestion et la conservation des sites, monuments et vestiges historiques ; l'organisation des manifestations culturelles et traditionnelles de la région ; la collecte et la traduction des éléments de la tradition orale. Tout ceci marque un progrès dans le repositionnement des structures traditionnelles de la partie anglophone du Cameroun. Qu'en est-il de celles de la partie francophone ? En ce qui concerne celles-ci, le législateur s'est abstenu de déterminer le rôle qu'elles sont appelées à y jouer. Ce silence s'inscrit dans la logique de phagocytose des institutions « indigènes » pratiquée par le pouvoir colonial français et perpétrée

---

<sup>103</sup> Article 275 de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.

<sup>104</sup> Article 275 de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.

par les régimes successifs de l'après indépendance dans cette partie du pays. L'on assiste alors au musellement systématique des autorités traditionnelles tout en leur donnant l'impression de participer à la gestion des affaires locales. En réalité, ces représentants du commandement traditionnel assisteront sans véritablement participer à cette forme de gouvernance locale. Et pourtant, ceux-ci pourraient apporter une contribution originale à cette nouvelle forme de gestion des affaires locales de par les ressources traditionnelles dont ils sont dépositaires. Cela aura alors permis la mise en place d'un système propre qui s'adapte aux réalités socioculturelles de chaque région du Cameroun tout en renforçant l'unité et la cohésion nationale.

La précision du rôle des représentants des autorités traditionnelles dans les conseils régionaux aurait pu leur permettre de redorer leur blason auprès des populations locales. De fait, les chefferies traditionnelles à structure hyper centralisée à l'instar des Lamidats de la partie septentrionale ; du Sultanat de Foumban, les Chefferies Bamiléké de l'Ouest et les chefs Douala ont toujours organisé des événements culturels à périodicités régulières et ayant des retentissements nationaux et même internationaux. A titre d'illustration, il convient d'énumérer des événements culturels tels : le *Kilissa* qui est une sorte de fantasia qu'organisent les *laamiibés* à l'occasion des fêtes de fin du ramadan et de la tabaski (Aïd al-Adha) ; le *Ngouon* qui est un festival culturel des Bamoun qui permet à la communauté d'effectuer un temps d'arrêt pour évaluer le chemin parcouru afin de mieux envisager le futur. A l'occasion de ce festival d'envergure internationale, le Sultan roi des Bamoun rend publiquement compte de sa gestion des affaires de la communauté, et en retour celle-ci lui transmet ses doléances.

Toutes ces manifestations culturelles pourraient être capitalisées pour faire de la chefferie traditionnelle un creuset de la cohésion sociale afin que celles-ci puissent se constituer en une sorte de « garde-fou » contre les dérives de la démocratie libérale. Pour ce faire, l'institution étatique a intérêt à accompagner les structures traditionnelles dans ce sens, en balisant un cadre normatif consacrant la neutralité des autorités traditionnelles vis-à-vis du politique dans l'optique de faire de celles-ci un instrument du renforcement de l'esprit communautaire pour consolider la cohésion sociale.

## **2.2- La dépolitisation des autorités traditionnelles comme garantie de la cohésion sociale**

Les comportements partisans et surtout passionnés de certaines autorités traditionnelles vis-à-vis du politique résultent de plus d'un siècle d'assimilation subie par ces dernières depuis leur contact avec les colonisateurs allemands d'abord, puis français et anglais après. C'est d'ailleurs ce qu'explicitent Thierno Mouctar Bah et Gilbert L. Taguem Fah quand ils parlent de l'usage de la stratégie basée sur la « sympathie » et la « générosité » par l'administration coloniale française afin d'obtenir la collaboration des élites musulmanes (Thierno M. Bah ; Taguem Fah, G.L., 1993). Cette politique d'assimilation s'est perpétrée également avec les autorités politiques du jeune État du Cameroun post-indépendant dans l'optique d'inculquer un sentiment national et républicain dans la conscience collective au détriment des replis identitaires et tribalistes locaux. Si cette pratique était frappée du sceau de la nécessité de « l'unité nationale » au cours des années 1960 et 1970, voire 1980, le début des années 1990 a inscrit l'environnement politique camerounais dans un nouveau paradigme de libéralisme politique qui tranche avec cette monotonie systémique.

Cependant, le parti politique dominant continue toujours d'user et d'abuser de son emprise sur les chefs traditionnels locaux pour conserver son avantage comparatif face à l'opposition renaissante. Certains analystes argueront que c'est de « bonne guerre » puisqu'il est connu, à la suite de Nicholas Machiavel, que tous les moyens sont bons, pourvus qu'ils soient efficaces (Machiavel, 1513). Tout l'enjeu de l'analyse réside dans le contenu du qualificatif « efficaces ». Quand est-ce qu'un moyen peut être qualifié d'« efficace » ? Quelles sont les critères et la durée nécessaire pour confirmer l'efficacité d'un moyen dans l'arène politique ? Toutes ces incertitudes appellent à la prudence et à la mesure dans le jeu politique qui s'avère être souvent très « dangereux » pour la cohésion sociale. D'où la nécessité de la dépolitisation des chefferies traditionnelles afin d'offrir au Cameroun des institutions neutres pouvant intervenir en toute légitimité dans la résolution d'éventuels conflits au sein de la classe politique.

Dans un environnement socioculturel aussi complexe que celui du Cameroun, la mise à l'écart systématique de l'instance traditionnelle à l'égard du politique pourrait être une échappatoire

face aux multiples crises sociopolitiques que connaît ce pays. Cette mise à l'écart pourrait être normative et devrait instaurer un régime d'incompatibilité stricte entre les fonctions traditionnelles et les fonctions politiques. C'est d'ailleurs ce vers quoi tend l'article 17 de la loi N° 77/245 du 15 juillet 1977 qui dispose : « 1) Le chef doit nécessairement résider sur son territoire de commandement ; 2) Les fonctions de chef traditionnel sont incompatibles avec toute autre fonction publique. Toutefois, l'autorité investie du pouvoir de désignation peut autoriser le cumul de fonctions, notamment lorsque la personne intéressée réside sur le territoire de la chefferie concernée ». L'incompatibilité énoncée dans l'alinéa 2 de cette loi est un principe qui admet une exception. Mais, force est de constater que ce principe est érigé en exception et l'exception en principe dans la pratique. Toutes ces confusions entretenues s'inscrivent dans la dynamique de l'instrumentalisation politique, voire même politicienne des instances traditionnelles.

Or, l'application rigoureuse de cet article permettra aux autorités traditionnelles de se mettre à l'abri du politique et de jouer pleinement le rôle de médiateurs en cas de crises sociopolitiques comme celle engendrée par les velléités sécessionnistes au Nord-Ouest et au Sud-Ouest. La tentative de résolution de cette crise sociopolitique lors du « grand dialogue national » organisé par le gouvernement camerounais du 30 septembre au 04 octobre 2019 au Palais des congrès de Yaoundé a vu la participation de plusieurs chefs traditionnels. Parmi ceux-ci, le Sultan roi des Bamoun Ibrahim Mbombo Njoya et Nfon Victor Mukete, chef des *Bafan* (un groupe ethnique de la région du Sud-Ouest du Cameroun), ont pris la parole.

Les allocutions de ces deux mémoires vivantes de l'histoire politique et institutionnelle du Cameroun soulignent l'impact que pourrait avoir les prises de position de ces autorités traditionnelles s'ils observaient une neutralité à l'égard du politique.

Le sultan roi des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya a pris la parole à l'occasion de l'ouverture du « Grand Dialogue National » le 30 septembre 2019 au Palais des Congrès de Yaoundé sous la présidence du Dr. Joseph Dion Nguté, Premier ministre Chef du gouvernement et président dudit dialogue national. Du haut de son statut d'octogénaire qui a vécu les grands événements politiques et institutionnels du Cameroun post colonial, le sultan Mbombo Njoya a affirmé : « Il me semble que le problème anglophone n'est pas le

plus difficile à résoudre, malgré les pertes humaines et les conséquences désastreuses que nous déplorons tous ». Un peu plus loin dans ce discours, il aborde l'épineuse question d'alternance au sommet de l'État en laissant entendre : « ... je pense qu'au-delà des problèmes qui se présentent à nous aujourd'hui, les Camerounais souhaitent dans leur grande majorité, l'alternance », installant ainsi un climat de malaise dans la salle pour ceux et celles qui considèrent la question comme un « tabou ». Avant de faire des propositions, le sultan Bamoun réitère : « Je continue à penser que, et je le répète, le problème qui se pose au Cameroun est aussi celui de l'alternance... ».

En termes de propositions, le sultan roi des Bamoun estime que pour résoudre ces problèmes que traverse le Cameroun, il faut : « la révision de la constitution ; la limitation du mandat présidentiel à cinq (5) ans renouvelable une seule fois ; l'élection à deux tours ; la révision du code électoral ; et la décentralisation dont il faut accélérer la mise en place, dans les 06 mois qui suivent le dialogue » (Cameroon-Info.Net, 30 septembre 2019). Ces propositions s'inscrivent en droite ligne des revendications de l'opposition au point où le principal et farouche opposant du régime, le président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), Maurice Kamto a salué ce discours qu'il qualifie de « courageux ». Toutefois, la plupart des observateurs et analystes politiques estiment que cette sortie de ce membre du bureau politique du RDPC, et non moins chef de la délégation permanente du Comité Central de ce parti politique dans la région de l'Ouest, n'est rien d'autre qu'un « beau discours » de plus. Cela relève même de la démagogie au vu de sa proximité et de son soutien sans faille au régime politique en place.

Quant au centenaire Nfon Victor Mukete, son allocution s'est beaucoup plus focalisée sur la restitution de la « vérité historique ». Le chef supérieur des *Bafaw* a, d'entrée de jeu, précisé que « la sécession n'est pas à l'ordre du jour et le fédéralisme n'est pas une option radicale ». Il estime qu'il faille que les participants à cette rencontre trouvent « ... une solution de gouvernance qui réponde aux vœux de participation des populations au niveau régional et local ». Contrairement à la version véhiculée selon laquelle le président Ahmadou Ahidjo aurait pris de court la classe politique en annonçant le référendum pour la suppression du fédéralisme en 1972 à l'Assemblée fédérale, ce doyen du Sénat et, de surcroît, acteur de la réunification du Cameroun soutient que : « La suppression du

fédéralisme a été une demande de l'État fédéré du Cameroun occidental, et non une démarche unilatérale de Ahmadou Ahidjo » (actucameroun.com, 30 septembre 2019). Cette révélation balaie du revers de la main l'allégation selon laquelle les Anglophones seraient « dupés » en 1972 avec l'avènement de l'État unitaire imposé unilatéralement par les Francophones à la tête desquels se trouvait le président Ahidjo.

Toutes ces révélations et prises de position assumées de ces autorités traditionnelles politisées montrent à quel point ces dernières pourraient rendre d'énormes services au Cameroun en proie au tribalisme et à la division si elles étaient politiquement neutres.

Malgré toutes ses dérives, il est important de soutenir à la suite de Fopoussi Fotso que « la chefferie traditionnelle n'est pas à brûler ; elle devra être repensée et réinventée dans son énergie comme dynamique où l'Afrique peut relire son passé, construire son présent et imaginer son futur » (Demanou, 2018 : 44). Dès lors, il est important d'optimiser ces chefferies traditionnelles car, comme le démontre Mouiche Ibrahim, « ces dernières conservent encore des valeurs culturelles et des institutions sociopolitiques dont la prise en compte participe d'une mobilisation des potentialités endogènes aux efforts de développement » (Mouiche, 2005 : 221-249).

Au vu de tout ce qui précède, il s'avère urgent de reconstituer « un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile », selon les termes de l'historien Abwa Daniel (Abwa, 2003 : 289-314). Cette reconstitution pourrait passer par l'institutionnalisation d'un régime d'incompatibilité stricte entre les fonctions électives, gouvernementales ou celles des membres actifs d'une entreprise politique avec les fonctions des autorités traditionnelles. Une fois cette neutralité assurée, la nomination de ces chefs traditionnels au sein des institutions républicaines indépendantes à l'instar d'*Elections Cameroon* (ELECAM) ; du Conseil Constitutionnel ; ou même parmi les trente (30) membres que le président de la République nomme de par la constitution au Sénat, contribuera à la légitimation de ces institutions dont la neutralité de certains membres est vivement contestée par l'opposition. Ceci contribuerait à l'évacuation des soupçons de partialité qui pèse sur certains membres de ces institutions et permettrait à la classe politique de faire l'économie de certaines critiques pour se focaliser sur les débats politiques constructifs. Hélas, la réalité de terrain

politique prend très peu en compte ce souci de la mise en place d'un tel système qui promeut l'équité et la transparence, car ces imbroglios profitent à certains politiques.

### **Conclusion**

Au terme de cette analyse, il se dégage que les dépositaires de l'autorité traditionnelle ont une place importante dans les systèmes institutionnels aussi bien coutumiers qu'étatiques. De ce fait, il est nécessaire de maintenir ces institutions séculaires en équilibre entre la tradition et la modernité. L'observation empirique a démontré, aussi bien dans la partie septentrionale que dans les *Grassfields* du Cameroun où le pouvoir traditionnel est beaucoup plus centralisé, que l'engagement partisan et surtout « passionné » des autorités traditionnelles en politique porte atteinte à leurs honorabilités, à celles des structures coutumières qu'elles incarnent, et à la cohésion sociale. Ce climat social délétère au niveau local se transfère au plan national en se soldant par une généralisation du sentiment de rejet et de délégitimation des institutions républicaines. Si l'instance traditionnelle a pu être un creuset de la réunification du Cameroun en 1961 avec la conférence de Foumban, elle peut également être une solution à long terme aux crises sociopolitiques que traverse ce pays depuis quelques années. Ceci à condition que les dépositaires de ces institutions ancestrales se placent au-dessus de la mêlée en observant une neutralité, au moins explicite, à l'égard du politique. Pour ce faire, ils auront besoin d'un accompagnement institutionnel par une légifération consacrant une incompatibilité stricte entre le statut d'autorités traditionnelles et les fonctions politiques. Cela aura permis aux institutions républicaines de disposer d'une panoplie de personnalités neutres, honorées et légitimes dont la parole sera écoutée de tous les antagonistes de l'arène politique. Car, les crises sociopolitiques (Revendication sécessionniste anglophone ; Contestation persistante de la légitimité du régime en place...) perdurent parce qu'en partie, le Cameroun est en crise d'« acteurs neutres et écoutés » dans son système institutionnel.

## **Bibliographie :**

### **Ouvrages, articles et chapitres d'ouvrages :**

. Abdouraman, H., (1998), « Le Lamido Yaya Dairou de Maroua 1943-1958 », in Haltedhal, L., Dongmo J-L. (dir), *Acteurs de l'histoire au Nord Cameroun. XIX et XX siècles*, Revue Ngaoundéré-Anthropos, vol. III, N° spécial 1, pp. 139-162.

Aboubakar, A., Aissatou, I., (2019), « Étude du rapport de force entre deux mouvances confessionnelles dans la reconfiguration de l'élite musulmane au Cameroun : la *Wahabiyya* et la *Tidjaniyya* à Ngaoundéré », in Tiémeni S., Owona Ndounda N. (dir.), *La géopolitique du fait religieux au Cameroun, Revue internationale des Sciences Humaines et Sociales (RISHS)*, Vol. 8, n°8, Édition spéciale « Religion », URL : [https:// www.rish-cne.org/](https://www.rish-cne.org/) pp. 56-78.

Abwa, D., (1980), « Le Lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », Thèse présentée en vue de l'obtention de Master's degree en Histoire, Université de Yaoundé, février 1980.

Abwa, D., (2003), « Njimoluh Seïdou, un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile », in Perrot, C-H., Fauvelle-Aymar, F-X (dir.), (2003), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 289-314.

Bayart, J-F., (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po.

Bourdieu, P., (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Demanou, R., (2018), « Les pouvoirs traditionnels monarchiques face à la décentralisation au Cameroun : Logiques et stratégies d'acteurs dans les arènes politiques locales du royaume Bamoun (Région de l'Ouest) », Thèse de doctorat en Sociologie politique, Université Catholique d'Afrique Centrale, Institut de Yaoundé.

depuis 1945 », in Claude-Hélène PERROT et François-Xavier Fauvelle-Aymar, *Le Retour des Rois – les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 203-231.

Durkheim, E., (1996), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

Eboussi Boulaga, F., (1997), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Fopoussi Fotso, E., (1991), *Faut-il brûler les chefferies traditionnelles ?* Yaoundé, SOPECAM.

Kwayeb, K. E., (1960), *Les institutions du droit public du pays bamiléké, évolution et régime actuel*, Paris, LGDJ.

Mbembe, A., (2006), *Politiques de l'inimitié*, Paris, La découverte.

Mouiche, I., (2005), « Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun », *Africa Development*, Vol. 30, N° 4, 221-249.

Nach Mback, C., (2000), « La chefferie traditionnelle au Cameroun : Ambiguïtés juridiques et dérives politiques », *Africa development*, Vol XXV, N°s 3&4, pp. 77-118.

Nelem, C. B., (2018), « Le pouvoir traditionnel en contexte pluraliste au Cameroun : la déconstruction des liens familiaux entre « frères » Bamoun à partir des clivages politiques », *Sociologies* [En ligne], Dossiers, Crises et reconfigurations sociales en Afrique. La jeunesse au cœur des mouvements sociaux, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 09 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/8023>

Onana, J., (2009), *Initiation à la Science politique. La notion, le mode de connaissance, les savoirs*, Paris, L'Harmattan.

Perrineau, P. (dir.), & al. , (1994), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Perrot, C-H., Fauvelle-Aymar, F-X (dir.), (2003), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

Prats, Y., Le Roy E., « Les chefferies traditionnelles et l'administration locale dans les législatives contemporaines des États d'Afrique noire francophone et de Madagascar », in Conac, G. (dir), (1979), *Les institutions administratives des États d'Afrique noire francophone*, Paris, *Economica*.

Salifou, B., (2007), « Les chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique : Les cas du Burkina Faso et du Niger », Université de Reims Champagne-Ardenne, 350 p.

Sindjoun, L., (2002), *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, *Economica*.

SOME, M., (2003), « Les chefferies traditionnelles moosé dans la vie politique du Burkina Faso », in Perrot, C-H., Fauvelle-Aymar, F-X (dir.), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 203-231.

Thierno M. Bah, Taguem Fah, J.L., « Les élites musulmanes et la politique sous l'administration française : 1945-1960 », in Boutrais, J. (dir), (1993), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM/ « Ngaoundéré-Anthropos », pp. 103-133.

Weber, M., (1921), *Economie et société*, Paris, Pocket.

Zelao, A. (2017), « Autorités traditionnelles et désir d'hégémonie dans le champ politique au Nord-Cameroun ». *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 17(2), 355-376. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-55890-3>

#### **Discours, textes juridiques, articles des presses et entretiens :**

Ahidjo, A., (1960), « Discours du congrès de l'Union Camerounaise », Maroua.

Ahidjo, A., (1972), « Discours à l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun », Yaoundé.

Biya, P., (1982), « Discours de prestation de serment », Yaoundé.

Décret N° 77/245 du 15 juillet 1977

Décret No. 2020/526 du 02 octobre 2020 fixant le nombre de conseillers régionaux par département et par catégorie.

Entretien avec *Malam* Daouda, commerçant, 54 ans, Garoua, 05 juin 2020.

Entretien avec Moodibbo Souleymanou, entrepreneur et imam d'une mosquée, 45 ans, Garoua, 17 juin 2020.

Entretien avec IDRISSOU Moussa, entrepreneur, 38 ans, Garoua, 27 mai 2020.

Entretien avec Moodibbo Oumarou, Membre de la cour du Lamidat de Garoua, Garoua, 25 mai 2020.

Journal en ligne *actucameroun.com*

Journal en ligne *CamerounWeb.Net*

Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.

Loi N° 96/06 du 16 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

Résolution No 040/R/ELECAM/CE du 02 octobre 2020 portant publication des listes des candidats acceptés pour la catégorie des représentants du commandement traditionnel, en vue de l'élection des conseillers régionaux du 06 décembre 2020